



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D - 2014/80

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Information du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'il appartient au Maire de « prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels... » et de « pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure... ».

L'article L. 2212-4 précise également que « en cas de danger grave ou imminent, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances ».

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite Loi de « Modernisation de la Sécurité Civile » (codifiée dans le Livre VII du Code de la Sécurité Intérieure depuis mai 2012) confirme que le Maire reste le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur sa commune jusqu'à ce que le Préfet prenne le relais en cas d'événement dépassant le cadre de compétence de la commune. Le Préfet, en tant que DOS, s'appuie donc sur le Commandant des Opérations de Secours (COS) pour la conduite des opérations de secours et sur le Maire pour le volet « sauvegarde des populations ».

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé par cette même loi, est élaboré sous la seule responsabilité du Maire et est rendu obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La Ville de BORDEAUX, couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et soumise au risque naturel de « retrait gonflement » des sols argileux, doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En dehors des risques précédemment cités, la Ville de BORDEAUX est également exposée aux risques météorologiques (tempêtes, orages, canicule, grand froid, neige...), aux risques de nombreuses victimes lors de sinistres, mouvements de foule (grands rassemblements) ou d'accidents divers de transport (tramway, gare, aéronef, matières dangereuses...). A ces risques, doivent s'ajouter le risque nucléaire (centrale nucléaire du Blayais), les risques sanitaires tels que la pandémie grippale, les épizooties et ceux liés à la coupure ou à la défaillance des réseaux (alimentation en eau, gaz, électricité...).

Dans ce contexte, la Ville de Bordeaux a engagé le processus d'élaboration du PCS, comprenant :

- un diagnostic des risques et des vulnérabilités locales,
- les dispositifs communaux d'information et de diffusion de l'alerte à la population,
- un inventaire des moyens propres de la commune ou pouvant être mis à disposition par d'autres acteurs publics ou privés,
- une organisation opérationnelle structurée permettant la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, de protection et de soutien à la population.

La réalisation de ces travaux a permis d'élaborer un document à finalité opérationnelle dont l'architecture comprend :

- un volet relatif aux dispositions générales du plan, dont la vocation est de communiquer aux acteurs en charge de sa mise en œuvre, une culture du risque et les éléments de gestion de crise pertinents,
- une partie « dispositions spécifiques », réservée aux risques majeurs et particuliers identifiés, qui décline les niveaux de montée en puissance ainsi que les modalités d'organisation et de mise en œuvre du dispositif de réponse communal,

En ce qui concerne le volet relatif à l'information préventive de la population, le PCS de la Ville sera prochainement complété par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en adéquation avec le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), actuellement en cours de révision par les services de l'Etat concernés.

La réalisation du PCS et sa mise à jour, au maximum tous les cinq ans, feront l'objet successivement d'un arrêté. Son existence sera portée à la connaissance du public ; il sera consultable à la Mairie et également depuis le site internet de la Ville.

Des exercices seront régulièrement réalisés afin de tester l'action et la réaction des différents acteurs impliqués dans la gestion de crise et favoriser l'appropriation par les utilisateurs des dispositifs élaborés.

Au Plan Communal de Sauvegarde, s'ajoute l'élaboration d'un « vade-mecum », destiné aux membres de la chaîne d'astreinte hebdomadaire et prescrivant, pour chaque événement rencontré au quotidien, la conduite à tenir adaptée. Ce type de document, réservé aux services et acteurs en charge la mise en œuvre de l'organisation communale en cas d'événement, est confidentiel et ne sera pas consultable par le public.

Le document complet, compte tenu de son volume, est consultable au service du Conseil Municipal.

Ceci étant exposé, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de BORDEAUX.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

SOMMAIRE GÉNÉRAL

CLASSEUR 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- I. SITUATION
- II. GESTION DES RISQUES MAJEURS
- III. CLASSEUR « DISPOSITIONS GÉNÉRALES »

Contexte réglementaire

1. POURQUOI UN PCS ?
2. DOCUMENTS DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES
3. ORGANISATION DES SECOURS ET DE LA SAUVEGARDE DE LA POPULATION

Présentation du PCS de la Ville de Bordeaux

4. LE PCS : UN OUTIL DE REPONSE ADAPTABLE
5. ORGANISATION OPERATIONNELLE

Diagnostic des risques sur la Ville de Bordeaux

6. DEFINITION DU « RISQUE »
7. INONDATION PAR SUBMERSION
8. INONDATION PAR RUISSELLEMENT
9. RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE
10. TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)
11. RISQUE TECHNOLOGIQUE (SITES FIXES)
12. RISQUE RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ
13. RISQUE RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE
14. RISQUE INCIDENT RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
15. RISQUE NUCLEAIRE
16. ALERTE METEOROLOGIQUE
17. RISQUE SANITAIRE

CLASSEUR 3 – DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET

Prolongement opérationnel du vade-mecum de permanence dans le cas du déclenchement du PCS - Niveau 1 ou Niveau 2

Ce classeur est l'outil opérationnel d'aide à la décision des autorités communales - le Directeur des Opérations de Secours (DOS), le Responsable des Affaires Communales (RAC) - et acteurs en charge de la mise en œuvre du PCS.

Il définit l'organisation opérationnelle du Poste de Commandement Communal (PCC) en adéquation avec le niveau d'événement rencontré et décline la montée en puissance du dispositif, notamment les mesures à mettre en œuvre et les niveaux de mobilisation des agents requis.

Il est destiné à la **gestion des événements de sécurité civile impactant fortement la commune** et complète l'intervention des services de secours et le dispositif opérationnel ORSEC avec lequel il doit rester compatible.

Activation du PCS Niveau 1

Activation du PCS Niveau 2

ARTICULATION DES FICHES OPERATIONNELLES

FICHES	OBJET
Fiches EVENEMENT	<p>« <i>Que faire face à quoi ?</i> »</p> <p>Classement : par type de risque.</p> <p>Informations sur : le risque, les informations à rechercher pour l'évaluation de la situation, les missions à accomplir pour faire face à la situation.</p>
Fiches MISSION	<p>« <i>Qui fait quoi ?</i> »</p> <p>Classement : par cellule opérationnelle et par acteur.</p> <p>Informations sur : les missions dévolues à chaque cellule opérationnelle ainsi qu'aux principaux acteurs de la gestion de crise.</p>
Fiches ACTION	<p>« <i>Comment faire ?</i> »</p> <p>Classement : par type de mission à accomplir.</p> <p>Informations sur : les actions à effectuer et les outils à utiliser pour mener à bien les missions confiées aux membres des cellules opérationnelles.</p>
Fiches OUTILS et FORMULAIRES	<p>Outils supports à consulter ou à remplir afin de réaliser les actions spécifiques à mener.</p>
ANNUAIRES (classeur à part)	
Annuaire (de crise, des moyens, des enjeux, des CARE) utiles dans le cadre de la gestion de crise.	

Le détail des fiches opérationnelles du classeur « Dispositions spécifiques » figure en annexe ci-jointe.

CLASSEUR 3 - DISPOSITIONS SPECIFIQUES

FICHES EVENEMENT

CATEGORIE	NOM DE LA FICHE	REFERENCE
RISQUE NATUREL	INONDATION PAR SUBMERSION	EVE_01
RISQUE TECHNOLOGIQUE	ACCIDENT TMD	EVE_02
RISQUE TECHNOLOGIQUE	SITE INDUSTRIEL	EVE_03
RISQUE TECHNOLOGIQUE	NUCLEAIRE	EVE_04
RISQUE METEO	CANICULE	EVE_05
RISQUE METEO	FROID	EVE_06
RISQUE METEO	TEMPETE	EVE_07
RISQUE METEO	NEIGE	EVE_08
SANITAIRE	SANITAIRE	EVE_09
RESEAU	RESEAU ELECTRICITE	EVE_10
RESEAU	RESEAU GAZ	EVE_11
RESEAU	RESEAU AEP	EVE_12
RESEAU	RESEAU (PLUVIAL/ASSAINISSEMENT)	EVE_13

FICHES MISSION

CATEGORIE	NOM DE LA FICHE	REFERENCE
MISSIONS DES CELLULES	Cellule de DECISION	MIS_01
MISSIONS DES CELLULES	Cellule COORDINATION SYNTHESE	MIS_02
MISSIONS DES CELLULES	Cellule EVALUATION ET SECURITE	MIS_03
MISSIONS DES CELLULES	Cellule SOUTIEN A LA POPULATION	MIS_04
MISSIONS DES CELLULES	Cellule MOYENS ET LOGISTIQUE	MIS_05
MISSIONS DES CELLULES	Cellule COMMUNICAION	MIS_06
MISSIONS DES ACTEURS	SECRETARIAT	MIS_07
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle du standard	MIS_08
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle du DOS	MIS_09
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle du RAC	MIS_10
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle du Responsable Sécurité Civile	MIS_11
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle de l'Adjoint Sécurité Civile	MIS_12
MISSION DES ACTEURS	Rôle de l'Elu de Permanence	MIS_13
MISSION DES ACTEURS	Rôle du Responsable Administratif d'astreinte	MIS_14

MISSIONS DES ACTEURS	Rôle du Chargé de mission d'astreinte	MIS_15
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle de l'ingénieur d'astreinte	MIS_16
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle des agents d'astreinte du CCAS	MIS_17
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle des agents d'astreinte Sécurité voie publique/Transports et Manifestations	MIS_18
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle des agents d'astreinte Service Communal d'Hygiène et de Santé	MIS_19
MISSIONS DES ACTEURS	Rôle du représentant du Service de Presse	MIS_20

FICHES ACTION

CATEGORIE	NOM DE LA FICHE	REFERENCE
GENERIQUE	Activer le PCS (Niveau 1 Niveau 2)	ACT_01
GENERIQUE	Evaluer la situation	ACT_02
GENERIQUE	Apporter un soutien postcrise	ACT_03
GENERIQUE	Clôturer les opérations	ACT_04
SPECIFIQUE	Reconnaitre les secteurs des premiers débordements	ACT_05
SPECIFIQUE	Alerter la population	ACT_06
SPECIFIQUE	Mettre en place un périmètre de sécurité	ACT_07
SPECIFIQUE	Evacuer	ACT_08
SPECIFIQUE	Confiner	ACT_09
SPECIFIQUE	Activer un CARE	ACT_10
SPECIFIQUE	Ravitailer	ACT_11
SPECIFIQUE	Communiquer auprès des administrés	ACT_12
SPECIFIQUE	Communiquer auprès des institutions	ACT_13
SPECIFIQUE	Communiquer auprès des médias	ACT_14
SPECIFIQUE	Lutter contre les pillages	ACT_15

OUTILS ET FORMULAIRES

CATEGORIE	NOM DE LA FICHE	REFERENCE
Annuaire	Annuaire de crise (Urgence Mairie Institutions Dépannage Pompes funbres)	ANN_01
Annuaire	Annuaire des moyens	ANN_02
Annuaire	Annuaire des enjeux	ANN_03
Annuaire	Annuaire des CARE	ANN_04
Arrêté	Réusition	ARR_01
Arrêté	Interdiction de circuler	ARR_02
Arrêté	Restriction d'usage de l'eau potable	ARR_03
Arrêté	Interdiction de consommer de l'eau potable	ARR_04
Arrêté	Arrêté d'ordre d'évacuation	ARR_05
Arrêté	Arrêté d'ordre de confinement	ARR_06

Cartographie	Cartographie de la localisation des Centres d'Accueil et de REgroupement (CARE)	CARTO_01
Cartographie	Cartographie du risque inondation par submersion - SPC alerte Jaune (SCENARIO 1)	CARTO_02
Cartographie	Cartographie opérationnelle (A0) - Risque inondation par submersion (SCENARIO 2)	CARTO_03
Cartographie	Cartographie opérationnelle (A0) - Risque inondation par submersion (SCENARIO 3)	CARTO_04
Cartographie	Cartographie opérationnelle (A0) - Risque inondation par submersion (SCENARIO 4)	CARTO_05
Cartographie	Cartographie des enjeux (11 planches)	CARTO_06
Communiqué	Communiqué d'ordre de confinement	COM_01
Communiqué	Communiqué d'ordre d'évacuation	COM_02
Communiqué	Fin d'alerte	COM_03
Formulaire	Déclenchement du PCS (niveau 1 ou niveau 2)	FOR_01
Formulaire	Décharge de refus d'évacuation	FOR_02
Formulaire	Déclaration de sinistre	FOR_03
Formulaire	Fiches de réservation dans un hôtel	FOR_04
Formulaire	Télécopie-type transmission à la Préfecture	FOR_05
Formulaire	Fiche de reconnaissance de terrain	FOR_06
Formulaire	Main Courante	FOR_07
Formulaire	Fiche d'appel dédiée au standard (et standard détaché)	FOR_08
Formulaire	Formulaire d'enregistrement (CARE)	FOR_09
Formulaire	Fiche-type Point de Situation	FOR_10
Formulaire	Bilan d'activité (pour retour d'expérience)	FOR_11
Outil	Liste des lieux rafraîchis	OUT_01
Outil	Liste des fontaines d'eau potable	OUT_02
Outil	Conseils de comportement (Canicule, Froid, Tempête)	OUT_03
Outil	Règlement d'emploi des moyens d'alerte et de communication	OUT_04
Outil	Organisation fonctionnelle et spatiale du PCC	OUT_05
Glossaire	Sigles utilisés dans le document PCS	GLOS
		Commun aux tomes 2 et 3

**EN RAISON DE LEUR VOLUME L'ENSEMBLE
DES ANNEXES EST CONSULTABLE AU
SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL ENTREE 5**